



## **CAPA du 11 juin 2018**

Mouvement – intégration – titularisation

### **DECLARATION LIMINAIRE DE LA CAPA ADJAENES DU 11 JUIN 2018**

Les commissaires paritaires souhaitent d'abord remercier les collègues des services académiques qui permettent la tenue de la CAPA, parfois dans des conditions d'exercice difficiles.

L'année 2017 a démontré que le PPCR n'a amélioré ni le traitement ni le statut des fonctionnaires dans la mesure où elle creuse les inégalités entre eux :

- Crée en 2014, le RIFSEEP individualise davantage les rémunérations des agents,
- Une carrière rallongée avec les taux de promotion des adjoints administratifs de l'éducation nationale :
  - pour les années 2018-2019 et 2020 qui sont, respectivement, pour les adjoints principaux 2<sup>ème</sup> classe de 33%, 30% et 27%
  - 
  - et 7,5% pour les adjoints principaux de 1<sup>ère</sup> classe
  - des critères de promotion qui ne sont plus basés sur un barème transparent qui tient compte de l'ancienneté.
- La disparition programmée des différentes commissions paritaires qui avaient entre autres comme compétence de garantir l'égalité de traitement des agents, les protégeant ainsi de l'arbitraire,
- Le statut des fonctionnaires malmené par toutes les raisons énoncées ci-dessus,
- Enfin, les suppressions de postes qui ont pour but de remplacer les fonctionnaires par des contractuels.

L'individualisation se généralise à toutes les étapes de la vie professionnelle des agents : entretien professionnel, reconnaissance des acquis de l'expérience dans les concours, liste d'aptitude, prime au mérite et ce quel que soit l'affectation : rectorat, EPLE, SIEC et universités. Chaque contre-réforme renforce encore plus l'individualisation et démantèle les règles collectives et l'égalité de traitement.

**Pour FO, toutes ces mesures sont la déclinaison des mesures d'austérité et une remise en cause des garanties collectives qui nous protègent.**

**Nous revendiquons l'abrogation**

- de la loi travail,
- du PPCR,
- des ordonnances sur le Code du Travail,
- la remise en cause des statuts et le gel du point d'indice,

**Nous revendiquons la titularisation de tous les contractuels.**

**FO s'oppose à toute suppression de poste.**

Les commissaires paritaires de la FNEC-FP FO 75, élues et suppléantes,

Damienne ADIN, Mathurine LETORD, Awa BA, Sylvie BULTEZ

**Compte rendu**

Le procès-verbal de la CAPA du 20 novembre 2017 n'a pu être approuvé ; en effet, nous avons demandé que soit mentionnée la phrase suivante :

« L'absence du compte rendu d'entretien professionnel 2017 ne doit pas pénaliser les collègues dans le déroulement de leur carrière et demandons que ces collègues soient traités au même titre que les collègues qui en ont eu un. »

**Mouvement :**

103 demandes de mutation ont été formulées.

28 agents ont fait leur demande pour entrer dans l'académie de Paris.

29 agents ont obtenu un poste dont 4 profilés.

Un regard particulier sera porté sur les situations difficiles à l'issu de ce mouvement

**Intégrations :**

6 demandes toutes acceptées

**Détachements :**

8 demandes acceptées.

**Titularisations :**

49 dossiers de titularisations issus de concours acceptés en totalité